

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 31 MARS 2022

QUESTION 2022/04/001 : LUDINA tarifs 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les tarifs 2022 de LUDINA tels que présentés ci-dessous :

Tarifs au quichet :

DENOMINATION	Tarif normal	Tarif réduit
ADULTE	6,10 €	5,20 €
ENFANT	4,90 €	4,00 €
FIN DE JOURNEE ADULTE	3,05 €	2,60 €
FIN DE JOURNEE ENFANT	2,45 €	2,00 €
ENTREE FAMILLE (2 adultes + 2 enfants ou 1+3)	17,65 €	13,70 €
GROUPE ADULTE	5,50 €	4,70 €
GROUPE ENFANT	4,35 €	3,55 €
CENTRE DE LOISIRS ADULTE	3,05 €	2,60 €
CENTRE DE LOISIRS ENFANT	2,55 €	2,00 €
CARTE 10 ENTREES ADULTE	55,10 €	46,80 €
CARTE 10 ENTREES ENFANT	44,05 €	35,60 €
CARTE 20 HEURES ADULTE	30,60 €	26,00 €
CARTE 20 HEURES ENFANT	24,50 €	20,80 €

Offre pour les Comités d'Entreprises :

- AVANTAGE 1
Achat de 0 à 100 entrées: 1 entrée gratuite par tranche de 10 achetées au tarif réduit
Achat de 101 à 300 entrées: 3 entrées gratuites par tranche de 20 achetées au tarif réduit
Achat de 301 à 500 entrées: 4 entrées gratuites par tranche de 20 achetées au tarif réduit
Achat de 501 à 800 entrées: 5 entrées gratuites par tranche de 20 achetées au tarif réduit
Achat de 801 à 1 000 entrées: 6 entrées gratuites par tranche de 20 achetées au tarif réduit
OU
- AVANTAGE 2
Réduction de 10% sur le tarif réduit sur présentation d'une carte nominative au quichet.
Soit tarif adulte CE = 4,68 € arrondi à 4,70 €
tarif enfant CE = 3,60 €
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/04/002 : Camping SAINT-FRIS - tarifs 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les tarifs 2022 du Camping Saint Fris tels que présentés ci-dessous,

Forfait tente (1 voiture + 1 tente + 4 pers max)	13,50 €
Forfait caravane (1 caravane + 4 pers max)	17,50 €
Personne supplémentaire	3,45 €
Enfant supplémentaire de moins de 12 ans	2,35 €
Branchement électrique / jour	2,55 €
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/04/003 : ALSH ASTRADO – tarifs séjour été 2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les tarifs du séjour été de l'ALSH ASTARADO tels que présentés ci-dessous :

Tranche	000/618	619/ 900	> 900
Tarif normal	358,00 € Soit un taux d'aide de 20 %	380,00 € Soit un taux d'aide de 15 %	403,00 € Soit un taux d'aide de 10 %
Tarif réduit	246,00 € Soit un taux d'aide de 45 %	291,00 € Soit un taux d'aide de 35 %	336,00 € Soit un taux d'aide de 25 %

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/04/004 : Location des terrains communautaires pour l'installation de cirques ou activités assimilées - tarifs

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les tarifs tels que présentés ci-dessous,
 - pour les petits cirques ou activités assimilées occupant moins de 300 m² : forfait de 75.00 €
 - pour les grands cirques ou activités assimilées occupant plus de 300 m² : forfait 220.00 €.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/04/005 : Charte Forestière Territoriale – projet de l'entente Astarac

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- s'engage dans le processus de mise en place d'une Charte Forestière Territoriale à l'échelle de l'Entente Astarac,
- valide le budget prévisionnel de la phase d'élaboration de la CFT Astarac,
- autorise la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne à déposer au nom de l'Entente Astarac le dossier relatif au dispositif 16.7.1 auprès des services concernés afin de solliciter une prise en charge financier auprès du FEASER et de la Région Occitanie
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

QUESTION 2022/04/006 : Rapport Social Unique (RSU)

Monsieur le Président présente le RSU 2020 à l'assemblée pour information et pour observations éventuelles.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président, prend acte du Rapport Social Unique présenté au Comité technique du 25 mars 2022.

QUESTION 2022/04/007 : Convention de participation avec l'accompagnement du CDG32 pour la SANTÉ - projet de délibération pour mandat de consultation au CDG32

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- donne mandat au CDG 32 pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance,
- indique que la participation mensuelle brute attribuée aux agents qui adhéreront au contrat collectif est maintenue telle que celle indiquée dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires : fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de plus de 6 mois

Montant de la participation mensuelle forfaitaire par agent :

Montant / mois	Agent de moins de 50 ans			Agent de plus de 50 ans	
	2022	2023		2022	2023
Agent seul	16 €	17 €		20 €	21 €
Agent + 1 personne*	20 €	21 €		24 €	25 €
Agent + 2 personnes*	22 €	23 €		26 €	27 €
Agent + 3 personnes*	24 €	25 €		28 €	29 €
Agent + 4 personnes et plus *	26 €	27 €		30 €	31 €

*conjoint et enfants à charge jusqu'à 25 ans accomplis

QUESTION 2022/04/007 : Comité Social Territorial commun : création, détermination du nombre de représentants du personnel et désignation des délégués

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Décide, pour les élections professionnelles du 08/12/2022, la création d'un Comité Social Territorial (CST) commun placé auprès de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne et compétent pour les agents relevant de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne et du CIAS Cœur d'Astarac en Gascogne en relevant,
- Fixe, pour les élections professionnelles du 08/12/2022, le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le CST,
- Instaure un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collège employeur identique à celui du collège des représentants du personnel pour le CST,
- Décide d'un recueil par le CST de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibératives pour le CST.
- Désigne les conseillers communautaires suivants membres du CST :
En tant que titulaires : M BERNARD Stéphane, M FORMENT Guy, Mme MOCHI TUJAGUE Martine
En tant que suppléants : Mme LARRIEU Muriel, M FANTON Patrick, M DRUSSEL Jean-Luc
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTION 2022/04/009: Décisions prises par Monsieur le Président

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président, prend acte des décisions prises.

NUMERO	OBJET	En date du
D220025	Relais Petite Enfance « les Petits Pouces » règlement intérieur 2021	07/04/2022
D220026	Mise à Disposition du gymnase au BASKET CLUB MIRANDAIS le 02 avril 2022	05/04/2022
D220027	Mise à Disposition du gymnase au FOYER RURAL MIRANDAIS SECTION VOLLEY BALL les 7 et 8 mai 2022	27/04/2022
D220028	LUDINA horaires d'ouverture 2022 - version 2 (public + scolaires)	29/04/2022
D220029	Mise à Disposition du gymnase au BASKET CLUB MIRANDAIS le 22 mai 2022	12/05/2022
D220030	Mise à Disposition du gymnase à l'ASTARAC FOND CLUB le 14 mai 2022	12/05/2022
D220031	Accès LUDINA / Alpha camping 2022 : Les campeurs du Camping de l'Île du Pont ont un accès gratuit à LUDINA pendant les horaires d'ouverture au public en contrepartie du paiement d'une redevance par ALPHA CAMPING s'élevant à 20 000 € pour 2022.	12/05/2022